

Les espaces naturels sont concernés par la récente création du service civique (loi du 10 mars 2010). Il veut favoriser l'intégration des jeunes dans le monde professionnel en leur proposant des missions d'intérêt national auprès d'associations, fondations, collectivités, services de l'État...

DROIT 8

Huit questions pour le service civique

1. Qui est concerné par le service civique ?

Les jeunes de 18 à 25 ans, de nationalité française, ou ressortissants d'un pays de l'Union européenne, résidant en France depuis un an minimum. Il est possible d'être étudiant ou salarié par ailleurs.

2. Combien de temps la mission dure-t-elle ?

De six à douze mois maximum. Elle peut s'exercer en France ou à l'étranger.

3. C'est une concurrence à l'emploi ?

La mission n'est pas assimilable à un emploi salarié. Ainsi, le jeune volontaire ne peut pas remplacer un salarié parti depuis moins d'un an. Il ne peut pas, non plus, exercer de tâches liées au fonctionnement courant de la structure d'accueil ou des tâches administratives hors de sa mission.

4. Comment trouver un volontaire ?

La structure d'accueil demande un agrément auprès de l'Agence nationale du service civique (formulaire sur le site www.service-civique.gouv.fr). Celui-ci obtenu, elle peut poster ces offres sur le même site. Elles seront publiées après validation par l'Agence.

EN SAVOIR PLUS

Sur le site de l'Agence nationale du service civique : www.service-civique.gouv.fr



© Jean-Pierre Guéret - LPO marais poitevin

Loïc Drion

En service civique à la LPO.

« On n'est pas si bien formé sur les bancs de l'école »

J'ai postulé à un contrat service civique motivé par le fait d'avoir une expérience significative et de créer mon propre réseau. Je sais combien c'est nécessaire pour espérer trouver du travail. Cette fonction à la LPO m'a permis de participer à plusieurs réunions et séminaires auxquels l'accès était impossible en tant qu'étudiant.

Ici, dans le marais poitevin (Vendée), j'entretiens et je surveille l'état de nos ouvrages, je participe au comptage mensuel des oiseaux sur la réserve et réalise divers suivis biologiques (présence/absence de la loutre...). Globalement, je passe pas mal de temps sur le terrain. Mon encadrant me donne des clés pour la détermination d'espèces. J'apprends... On n'est pas forcément très bien formé sur les bancs de l'école ! Le seul fait d'être accepté comme volontaire m'a conforté dans le choix de ce métier. Il m'a fallu me battre comme si je postulais à un véritable poste de salarié : lettre de motivation, CV, candidature, entretien... Nous étions 15 candidats à postuler à cette offre et je suis assez satisfait d'avoir été pris. Aujourd'hui, avec quelques mois de recul, j'apprécie particulièrement le tutorat qui m'est offert : un encadrement avec un minimum d'autonomie. Si mon tuteur me donne des pistes de travail, il me laisse approfondir la recherche, la méthode... J'ai bon espoir de trouver du travail. ● l.drion@orange.fr

5. Quelles missions peut-on proposer ?

Les missions s'inscrivent dans ces thématiques : Culture et loisirs. Développement international et action humanitaire. Éducation. Mémoire et citoyenneté. Santé. Environnement. Sport. Intervention en cas de crise. Solidarité.

6. Y a-t-il des conditions de diplôme ?

Non. L'objectif est même de proposer des missions pour favoriser l'insertion de jeunes non diplômés.

7. Qui paie ?

Les volontaires sont indemnisés par l'État via l'Agence de service et de paiement (442,11 € par mois). L'employeur verse une indemnité de 100,46 € minimum. Le service civique ouvre droit à une couverture sociale complète et compte pour la retraite.

8. Quelles obligations ?

L'organisme d'accueil :

- signe avec le volontaire, un contrat d'engagement (modèles sur le site). Celui-ci fixe le lieu, durée, activités... qui seront accomplis. Entre le volontaire et la structure d'accueil, existe une relation de collaboration (non de subordination).
- désigne un tuteur au sein de la structure.
- verse une compensation de 100,46 € minimum au volontaire.
- doit, à l'issue du service, transmettre une attestation de service civique avec la liste des activités réalisées.
- s'engage à accompagner le jeune dans son projet professionnel, le temps de sa mission. ●

André Lechiguero Aten

andre.lechiguero@aten.espaces-naturels.fr